



VADEMECUM SPORTIF 2023

Sommaire

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL SENIORS, SENIORS 2 et SENIORS 3.....	2
CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL 2ème & 3ème série	3
1ère ANIMATION INTERCLUBS JEUNES DU LOIRET Par équipes U10, U12, U14, U16	4
2ème ANIMATION INTERCLUBS JEUNES DU LOIRET Par équipes U10, U12, U14, U16.....	5
3ème ANIMATION INTERCLUBS JEUNES DU LOIRET Par équipes U10, U12, U14, U16.....	6
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL JEUNES DU LOIRET et Ecoles de Golf U10, U12, U14, U16	
Comptant pour le mérite amateur jeunes	7
INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES DAMES DU LOIRET	8
INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES MESSIEURS DU LOIRET	9
CHAMPIONNAT du LOIRET INDIVIDUEL – GOLF ENTREPRISE.....	13
SCRAMBLE – GOLF ENTREPRISE.....	14

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL SENIORS, SENIORS 2 et SENIORS 3

Lundi 2 octobre 2023 au Golf de Limère

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise du Loiret. Ouvert aux joueuses et joueurs qui sont seniors 1, seniors 2 et seniors 3 à la veille de la date du tournoi.

Index au vendredi 29 septembre 2023.

Dames (boules rouges). Si plus de 6 joueuses par série :

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 15,4
- **2^{ème} série** : de 15,5 à 35,4

Messieurs seniors et messieurs seniors 2 (boules jaunes) :

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 12,4
- **2^{ème} série** : de 12,5 à 35,4

Messieurs seniors 3 (boules jaunes) :

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 15,4
- **2^{ème} série** : de 15,5 à 35,4

FORME DE JEU

STROKE-PLAY pour les **1^{ère} séries** messieurs et dames. **STABLEFORD** pour les autres séries.

PRIX

Les titres de champion dames 1^{ère} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 1^{ère} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 2 1^{ère} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 3 1^{ère} et 2^{ème} séries sont décernés en brut, soit 8 titres.

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler en ligne sur **HelloAsso** (lien sur le site du Comité page « Calendrier ») ou sur place par CB ou chèque au nom du Comité de Golf du Loiret.

- Green fee pour le golf qui reçoit : 29€
- Droit d'engagement pour le Comité : 8€

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises **en ligne** par ordre d'arrivée **avant le vendredi 29 septembre**, par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/dUVLr1479JM7usPS7>

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com et sur le site de l'AS du Golf de Limère

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité du Loiret et un représentant du Club de Limère

Le Comité de l'épreuve autorisera, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du médical-pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve.

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL 2ème & 3ème série

Samedi 7 octobre 2023 au Golf de Donnery

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise.

Index au mercredi 4 octobre 2023

Messieurs (boules jaunes) :

- 2^{ème} série : index de 8,5 à 18,4
- 3^{ème} série : index de 18,5 à 35,4

Dames (boules rouges) :

- 2^{ème} série : index de 8,5 à 18,4
- 3^{ème} série : index de 18,5 à 35,4

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

STABLEFORD pour toutes les séries.

PRIX

Le titre de champion est décerné en brut dans les 2 séries messieurs et dames (4 titres)

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler en ligne sur **HelloAsso** (lien sur le site du Comité page « Calendrier ») ou sur place par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret.

- Green fee adultes pour le golf qui reçoit : 29€
- Green fee jeunes nés après 2004 inclus pour le golf qui reçoit : 17€
- Droit d'engagement pour le Comité : 8€

INSCRIPTIONS

En raison du nombre limité de joueurs (80 pour les 4 séries), les inscriptions **en ligne** seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au mercredi 4 octobre 16h00**, par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/Z3rNi2NWtf2gGuck7>

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com, et sur le site de l'AS du Golf de Donnery.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club.

Le Comité de l'épreuve autorisera, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve.

1^{ère} ANIMATION INTERCLUBS JEUNES DU LOIRET

Par équipes U10, U12, U14, U16

Samedi 11 mars 2023 au golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général FFG des épreuves de jeunes.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque club du Loiret constitue une ou plusieurs équipes de 4 joueurs : 1 U10, 1 U12, 1 U14, 1 U16 dont 1 fille au minimum par équipe dans une des 4 catégories. Le surclassement est possible pour la catégorie immédiatement supérieure ; exemple : U12→U14.

Ouvert aux joueuses et joueurs de nationalité française ou étrangère, membres AS et licencié(es) en 2023 dans un Club du Loiret et dont le certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, visé par un médecin, a été enregistré.

Catégories d'âge :

U10 :		nés en 2013 et après avec index inférieur à 54
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2011 et 2012 avec index inférieur à 54
U14 Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2009 et 2010 avec index inférieur à 50
U16 Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2007 et 2008 avec index inférieur à 45

APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL FFG DES COMPETITIONS DE JEUNES

- **Epreuve non-fumeur** : voir § 1.2-2 (I-5) du Vadémécum sportif ffgolf.
- **Chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés** : voir § 1.2-2 (8).
- **Cadets** : Possible entre les trous, mais uniquement par l'enseignant ou le responsable jeunes du club, qui devront se déclarer au départ de l'épreuve.
- **Accompagnateurs** :
 - marqueur adulte obligatoire pour les U10 et U12, mais sans lien de famille et de club avec les enfants
 - pour les parents, entraîneurs et dirigeants de Clubs (non cadets déclarés), ils devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, ne leur permettant pas de donner des conseils.

FORMES DE JEU ET CLASSEMENT

SCORE MAXIMUM pour chaque catégorie. La limite du score maximum est fixée à 9, et on ramasse la balle obligatoirement.

Distance de jeu : Voir recommandations préconisées § 3-6-4 du Vadémécum sportif ffgolf.

Classement par équipe :

- Chaque joueur du club marque le nombre de points correspondant à son classement dans sa catégorie
- Dans le cas d'absence de fille ou d'un représentant dans une catégorie, le club marque le nombre de points correspondant à la dernière place de cette catégorie
- On additionne le nombre de points. C'est le club qui totalise le moins de points qui gagne la compétition ; en cas d'égalité le départage favorisera le club qui présentera le plus d'équipes, puis celui qui présentera le plus de filles.

INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Le droit d'engagement de 6€ par enfant, sera à régler **en ligne sur HelloAsso** (lien sur le site du Comité page « Calendrier ») ou sur place par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret.

Clôture des engagements : avant le 9 mars, inscription en ligne par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/LGELV8uFwrLJMCDUA>

DEPARTS

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com

COMITE DE L'ÉPREUVE

Trois membres du Comité du Loiret

2ème ANIMATION INTERCLUBS JEUNES DU LOIRET

Par équipes U10, U12, U14, U16

Samedi 24 juin 2023 au golf d'Augerville

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général FFG des épreuves de jeunes.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque club du Loiret constitue une ou plusieurs équipes de 4 joueurs : 1 U10, 1 U12, 1 U14, 1 U16 dont 1 fille au minimum par équipe dans une des 4 catégories. Le surclassement est possible pour la catégorie immédiatement supérieure ; exemple : U12→U14.

Ouvert aux joueuses et joueurs de nationalité française ou étrangère, membres AS et licencié(es) en 2023 dans un Club du Loiret et dont le certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, visé par un médecin, a été enregistré.

Catégories d'âge :

U10 :		nés en 2013 et après avec index inférieur à 54
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2011 et 2012 avec index inférieur à 54
U14 Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2009 et 2010 avec index inférieur à 50
U16 Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2007 et 2008 avec index inférieur à 45

APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL FFG DES COMPETITIONS DE JEUNES

- **Epreuve non-fumeur** : voir § 1.2-2 (I-5) du Vadémécum sportif ffgolf.
- **Chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés** : voir § 1.2-2 (8).
- **Cadets** : Possible entre les trous, mais uniquement par l'enseignant ou le responsable jeunes du club, qui devront se déclarer au départ de l'épreuve.
- **Accompagnateurs** :
 - marqueur adulte obligatoire pour les U10 et U12, mais sans lien de famille et de club avec les enfants
 - pour les parents, entraîneurs et dirigeants de Clubs (non cadets déclarés), ils devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, ne leur permettant pas de donner des conseils.

FORMES DE JEU ET CLASSEMENT

SCORE MAXIMUM pour chaque catégorie. La limite du score maximum est fixée à 9, et on ramasse la balle obligatoirement.

Distance de jeu : Voir recommandations préconisées § 3-6-4 du Vadémécum sportif ffgolf.

Classement par équipe :

- Chaque joueur du club marque le nombre de points correspondant à son classement dans sa catégorie
- Dans le cas d'absence de fille ou d'un représentant dans une catégorie, le club marque le nombre de points correspondant à la dernière place de cette catégorie
- On additionne le nombre de points. C'est le club qui totalise le moins de points qui gagne la compétition ; en cas d'égalité le départage favorisera le club qui présentera le plus d'équipes, puis celui qui présentera le plus de filles.

INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Le droit d'engagement de 6€ par enfant, sera à régler **en ligne sur HelloAsso** (lien sur le site du Comité page « Calendrier ») ou sur place par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret.

Clôture des engagements : avant le 22 juin, inscription en ligne par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/npQtbUnGBpYvXdXT6>

DEPARTS

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com

COMITE DE L'ÉPREUVE

Trois membres du Comité du Loiret

3ème ANIMATION INTERCLUBS JEUNES DU LOIRET

Par équipes U10, U12, U14, U16

Samedi 9 septembre 2023 au golf de Sully

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général FFG des épreuves de jeunes.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque club du Loiret constitue une ou plusieurs équipes de 4 joueurs : 1 U10, 1 U12, 1 U14, 1 U16 dont 1 fille au minimum par équipe dans une des 4 catégories. Le surclassement est possible pour la catégorie immédiatement supérieure ; exemple : U12→U14.

Ouvert aux joueuses et joueurs de nationalité française ou étrangère, membres AS et licencié(es) en 2023 dans un Club du Loiret et dont le certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, visé par un médecin, a été enregistré.

Catégories d'âge :

U10 :		nés en 2013 et après avec index inférieur à 54
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2011 et 2012 avec index inférieur à 54
U14 Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2009 et 2010 avec index inférieur à 50
U16 Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2007 et 2008 avec index inférieur à 45

APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL FFG DES COMPETITIONS DE JEUNES

- **Epreuve non-fumeur** : voir § 1.2-2 (I-5) du Vadémécum sportif ffgolf.
- **Chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés** : voir § 1.2-2 (8).
- **Cadets** : Possible entre les trous, mais uniquement par l'enseignant ou le responsable jeunes du club, qui devront se déclarer au départ de l'épreuve.
- **Accompagnateurs** :
 - marqueur adulte obligatoire pour les U10 et U12, mais sans lien de famille et de club avec les enfants
 - pour les parents, entraîneurs et dirigeants de Clubs (non cadets déclarés), ils devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, ne leur permettant pas de donner des conseils.

FORMES DE JEU ET CLASSEMENT

SCORE MAXIMUM pour chaque catégorie. La limite du score maximum est fixée à 9, et on ramasse la balle obligatoirement.

Distance de jeu : Voir recommandations préconisées § 3-6-4 du Vadémécum sportif ffgolf.

Classement par équipe :

- Chaque joueur du club marque le nombre de points correspondant à son classement dans sa catégorie
- Dans le cas d'absence de fille ou d'un représentant dans une catégorie, le club marque le nombre de points correspondant à la dernière place de cette catégorie
- On additionne le nombre de points. C'est le club qui totalise le moins de points qui gagne la compétition ; en cas d'égalité le départage favorisera le club qui présentera le plus d'équipes, puis celui qui présentera le plus de filles.

INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Le droit d'engagement de 6€ par enfant, sera à régler **en ligne sur HelloAsso** (lien sur le site du Comité page « Calendrier ») ou sur place par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret.

Clôture des engagements : avant le 7 septembre, inscription en ligne par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/JwFM33kb41NhAjL69>

DEPARTS

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com

COMITE DE L'ÉPREUVE

Trois membres du Comité du Loiret

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL JEUNES DU LOIRET et Ecoles de Golf U10, U12, U14, U16

Comptant pour le mérite amateur jeunes

Samedi 25 mars 2023 au Golf de Donnery

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général FFG des épreuves de jeunes.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs de nationalité française ou étrangère, membres AS et licencié(es) en 2023 dans un Club du Loiret et dont le certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, visé par un médecin, a été enregistré.

Un joueur sans certificat médical enregistré 5 jours francs avant la compétition, sera rayé de la liste des engagés et ne pourra pas participer à la compétition.

Catégories d'âge :

U10 :		nés en 2013 et après
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2011 et 2012
U14 Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2009 et 2010
U16 Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2007 et 2008

Distance de jeu : Voir recommandations préconisées § 3-6-4 du Vadémécum sportif ffgolf.

APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL FFG DES COMPETITIONS DE JEUNES

- **Epreuve non-fumeur :** voir § 1.2-2 (I-5) du Vadémécum sportif ffgolf.
- **Chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés :** voir § 1.2-2 (8).
- **Cadets :** Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.
- **Accompagnateurs :** Pendant tout le déroulement de ce mérite, parents, entraîneurs et dirigeants de Clubs, devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORMES DE JEU

SCORE MAXIMUM pour chaque catégorie. La limite du score maximum est fixée à 9, et on ramasse la balle obligatoirement.

- **U 10 et U 12** filles et garçons avec index entre 40 et 50 : 9 trous
- **U 10 et U 12** filles et garçons avec index inférieur à 40 : 18 trous
- **U 14 benjamines** avec index inférieur à 35 : 18 trous
- **U 14 benjamins** avec index inférieur à 30 : 18 trous
- **U 16 minimes F.** avec index inférieur à 30 : 18 trous
- **U 16 minimes G.** avec index inférieur à 24 : 18 trous

Dans toutes les séries, les joueurs ne répondant pas aux critères de sélection, peuvent bénéficier d'une wild-card sur proposition justifiée de l'enseignant de leur Club auprès de l'entraîneur du Comité : Nicolas LECOUTRE.

INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Droit d'engagement de 10 euros par enfant à régler **en ligne sur HelloAsso** (lien sur le site du Comité page « Calendrier ») ou sur place par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret.

Clôture des engagements **mercredi 22 mars, inscription en ligne** par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/AFeRsYfo3HQKhJ2ZA>

En cas de problème écrire à Michel NEVEU : comite45golf@gmail.com

DEPARTS

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com

COMITE DE L'ÉPREUVE

Trois membres du Comité du Loiret.

INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES DAMES DU LOIRET

Samedi 8 juillet 2023 au Golf de Sully

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Ouvert aux Associations Sportives du Loiret. Le jumelage de deux Associations de Golf d'entreprise est autorisé. Une seule équipe par A.S. par série.

POUR LES EQUIPIERES : Être licenciées et membres de l'Association Sportive du Club qu'elles représentent ou des Clubs de golf d'entreprise.

Une Série Dames (boules bleues) : index inférieur à 26,4 (autorisation d'une joueuse dont l'index est compris entre 26,5 et 35,4). *Nota : possibilité d'inscrire une 2^{ème} équipe à condition de ne pas dépasser la limite de 19 équipes « Dames + Messieurs » fixée par le Comité.*

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole le 4 juillet.

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueuses, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris une cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

- Un greensome et 2 simples avec 4 joueuses différentes / stroke-play / 18 trous.
- Autorisation de 6 joueuses maximum sur la feuille d'inscription (située dans l'onglet Vadémécum du site du Comité du Loiret). Feuille à remplir, scanner, puis à envoyer par mail à : tresorier.cdg45@orange.fr
- Seuls les scores en brut du greensome et du meilleur simple sont retenus. En cas d'égalité, les équipes seront départagées sur la 2^{ème} carte des simples, puis la carte du greensome, puis celle du meilleur simple.
- L'ordre de jeu est laissé au libre choix du Capitaine : pas d'obligation de classer ses joueuses par ordre d'index, mais les joueuses doivent jouer selon la fiche d'ordre de jeu.
- La fiche d'ordre de jeu sera remise lors de la **réunion des Capitaines qui aura lieu à 8h45 au club-house.**
- La présence du **Capitaine** (1 minimum par Club) **ou de son représentant** est obligatoire lors de la réunion des Capitaines sous peine de disqualification.

PRIX

Le titre de Champion est décerné en brut.

ENGAGEMENT

Clôture des engagements auprès du mail : tresorier.cdg45@orange.fr avant le mardi 4 juillet.

Le droit d'engagement de **110€ par équipe dames** (dont 20€ pour le Comité) sera à régler sur place le jour de la compétition, soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces. **PAS DE CARTE BANCAIRE.**

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h30.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club hôte.

Le Comité de l'épreuve autorisera, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve.

INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES MESSIEURS DU LOIRET

Samedi 8 juillet 2023 au Golf de Sully

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Ouvert aux Associations Sportives du Loiret. Le jumelage de deux Associations de Golf d'entreprise est autorisé. Une seule équipe par A.S. par série.

POUR LES EQUIPIERS : Être licenciés et membres de l'Association Sportive du Club qu'ils représentent ou des Clubs de golf d'entreprise.

- **1^{ère} série messieurs (boules blanches) :** index compris entre 8,5 et 15,4 (*autorisation d'un joueur dont l'index se situe entre 15,5 et 35,4*).
- **2^{ème} série messieurs (boules jaunes) :** index compris entre 15,5 et 35,4 (*autorisation d'un joueur dont l'index est supérieur à 35,4*).
- **Série seniors/seniors2/seniors3 messieurs (boules jaunes) :** index compris entre 8,5 et 26,4 (*autorisation d'un joueur dont l'index se situe entre 26,5 et 35,4*).

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole le 4 juillet.

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris une cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

- Un greensome et 3 simples avec 5 joueurs différents / stroke-play / 18 trous.
- Autorisation de 7 joueurs maximum sur la feuille d'inscription (située dans l'onglet Vadémécum du site du Comité du Loiret). Feuille à remplir, scanner, puis à envoyer par mail à : tresorier.cdg45@orange.fr
- Seuls les scores en brut du greensome et les 2 meilleurs simples sont retenus. En cas d'égalité, les équipes seront départagées sur la 3^{ème} carte des simples, puis la carte du greensome, puis celle du meilleur simple.
- L'ordre de jeu est laissé au libre choix du Capitaine : pas d'obligation de classer ses joueurs par ordre d'index, mais les joueurs doivent jouer selon la fiche d'ordre de jeu.
- La fiche d'ordre de jeu sera remise lors de la **réunion des Capitaines qui aura lieu à 8h45 au club-house**.
- La présence du **Capitaine** (1 minimum par Club) **ou de son représentant** est obligatoire lors de la réunion des Capitaines sous peine de disqualification.

PRIX

Le titre de Champion est décerné dans chaque série en brut.

ENGAGEMENT

Clôture des engagements auprès du mail : tresorier.cdg45@orange.fr **avant le mardi 4 juillet**.

Le droit d'engagement de **130 € par équipe messieurs** (dont 20€ pour le Comité) sera à régler sur place le jour de la compétition, soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces. **PAS DE CARTE BANCAIRE.**

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h30. Les greensome partiront en premier.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com .

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club hôte.

Le Comité de l'épreuve autorisera, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve.



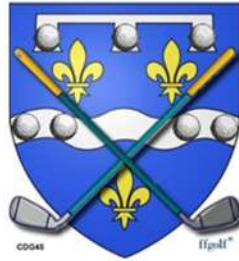
INTERCLUBS D'ETE DU LOIRET Golf de Sully - Samedi 8 juillet 2023

FEUILLE D'INSCRIPTION POUR UNE SERIE

CLUB	→	<input type="text"/>
UNE SEULE SERIE à cocher	→	<input type="checkbox"/> DAMES
		<input type="checkbox"/> 1ère SERIE MESSIEURS
		<input type="checkbox"/> 2ème SERIE MESSIEURS
		<input type="checkbox"/> SENIORS / SENIORS 2 / SENIORS 3
CAPITAINE	→	<input type="text"/>
SON MAIL	→	<input type="text"/>
SON N° PORT.	→	<input type="text"/>

Nom des Joueuses ou Joueurs	Numéro de Licence	Index

Feuille a scanner et à renvoyer avant le mardi 4 juillet par mail à :
tresorier.cdg45@orange.fr



INTERCLUBS D'ETE DU LOIRET DAMES 2023

FICHE D'ORDRE DE JEU

CLUB



Les greensome partent en premier.

L'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du Capitaine :

Pas d'obligation de classer ses joueuses par ordre d'index

Mais les équipières jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu

GREENSOME




SIMPLE N°1



SIMPLE N°2



**NOM ET
SIGNATURE
DU CAPITAINE**



*Cette feuille d'ordre de jeu doit obligatoirement être remise à la réunion des Capitaines
qui se tiendra au Club House à 8h.45*



INTERCLUBS D'ETE DU LOIRET MESSIEURS 2023

FICHE D'ORDRE DE JEU

Cochez la série Messieurs concernée

<input type="checkbox"/>	1ère Série	<input type="checkbox"/>	2ème Série	<input type="checkbox"/>	Seniors/Seniors2/Seniors3
--------------------------	------------	--------------------------	------------	--------------------------	---------------------------

CLUB	→	
-------------	---	--

*Les greensome partent en premier
L'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du Capitaine :
Pas d'obligation de classer ses joueurs par ordre d'index
Mais les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu*

GREENSOME	→	
	→	

SIMPLE N°1	→	
-------------------	---	--

SIMPLE N°2	→	
-------------------	---	--

SIMPLE N°3	→	
-------------------	---	--

NOM ET SIGNATURE DU CAPITAINE	→	
--	---	--

Cette feuille d'ordre de jeu doit obligatoirement être remise à la réunion des Capitaines qui se tiendra au Club House à 8h.45

CHAMPIONNAT du LOIRET INDIVIDUEL – GOLF ENTREPRISE

Samedi 26 août 2023 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés A.S. des clubs de Golf Entreprise du Loiret et aux licenciés A.S. avec terrain rattachés à une A.S. Golf Entreprise. Être à jour de son certificat médical.

Messieurs :

- 1^{ère} série : index de 0 à 16 départs blancs
- 2^{ème} série : index de 16,1 à 24 départs jaunes
- 3^{ème} série : index de 24,1 à 54 départs jaunes

Dames :

- Série unique : index de 0 à 54 départs rouges

Index au 25 août. Le Comité s'autorise à modifier les limites des séries en fonction des inscriptions.

FORME DE JEU

STABLEFORD pour toutes les séries.

PRIX

- Les titres de **Champions et de Championnes sont décernés en brut.**
- Classements brut et net.
- Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret avant le 25 août 2022 envoyé à :
GAZELEC ORLEANS Bernard PETIT - 9 rue de Chérelle - 45150 FEROLLES.

- Non membres de Marcilly : 41 € (dont 8 € pour le Comité)
- Membres de Marcilly : 8 €

INSCRIPTIONS

Les **inscriptions en ligne** seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au 24 août**, par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/SNWgBmdvAcLnazdPA>
Pour tout renseignement : gazelecorleans@orange.fr

DEPARTS

- **1er départ à 9h00.**
- Les départs seront disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com, et sur le site de l'AS de Marcilly www.asmarcilly.com, au plus tard le jeudi 24 août à partir de 18h.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Michel NEVEU (ou son représentant), Bernard PETIT (ou son représentant) et un représentant du Golf d'Entreprise choisi parmi les inscrits.

Le Comité de l'épreuve autorisera, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve.

SCRAMBLE – GOLF ENTREPRISE

Samedi 4 mars 2023 au Golf de Limère

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés A.S. des associations sportives du Golf Entreprise du Loiret et aux licenciés A.S. des clubs avec terrain rattachés à une A.S. Golf Entreprise et avec le certificat médical validé dans le fichier national des licenciés.

Messieurs et dames :

- Pas de limite d'index
- Les participants avec un index supérieur à 35,4 seront ramenés à 35,4 le jour de la compétition

Départs :

- Boules jaunes pour les messieurs
- Boules rouges pour les dames

Index au 1er mars 2023

FORME DE JEU

SCRAMBLE à 2. – 2 binômes de 2 joueurs pour former une équipe de 4.

PRIX

- Le titre de **Champion est décerné en brut.**
- Classements brut et net.
- Pour le titre, le départage se fera sur le meilleur score obtenu par un des 2 binômes puis par les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou du second binôme.

DROITS DE JEU

A régler par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret **avant le 2 mars** envoyé à :
GAZELEC ORLEANS Bernard PETIT 9 rue de Chérelle 45150 FEROLLES.

- Non membres de Limère : 58 € (Inscription + Green-Fee + Repas)
- Membres de Limère : 28 € (Inscription + Repas)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises **en ligne** par ordre d'arrivée **jusqu'au** mardi 28 février, par le lien :
<https://forms.gle/o4Ud8FhtMkrDjHEV9> disponible également sur le site du Comité

DEPARTS

Départs shotgun à 9h00 (9h30 suivant le nombre d'équipes engagées)

Les départs seront disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com, et envoyés aux responsables au plus tard le jeudi 2 mars à partir de 18h.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Michel NEVEU (ou son représentant), Bernard PETIT (ou son représentant) et un représentant du Golf d'Entreprise choisi parmi les inscrits.

Le Comité de l'épreuve autorisera, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve.